

La constitution

Je sais que cette proposition est appuyée par toutes les représentantes à la Chambre des communes et au Sénat, et je suis sûre que si le gouvernement avait seulement le courage de présenter un bill abrogeant l'alinéa 12(1)*b* de la loi sur les Indiens, il aurait l'appui de la grande majorité des parlementaires. Cette seule mesure ne saurait mieux prouver l'attachement du gouvernement à la cause des droits de la personne.

J'ai déjà dit que je suis en faveur de la constitutionnalisation d'une charte des droits, mais cette charte sert d'otage dans un processus qui entraîne la division et qui pourrait causer un tort irréparable à notre pays.

J'entends quelques députés libéraux s'élever contre cette proposition. Je puis leur dire que le gouvernement libéral refuse de présenter une pareille proposition depuis des années, mais que, par contre, le gouvernement Clark en avait déjà rédigé une. J'espérais qu'ils l'auraient acceptée, mais j'ai bien peur, étant donné les réactions que je peux voir autour de moi, qu'ils n'aient quand même voté contre cette mesure. Demandez aux Canadiens si les Indiennes devraient ou non être égales à tous les autres citoyens du pays, et ils vous répondront oui.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Pourquoi le gouvernement ne veut-il pas scinder les deux et nous laisser convaincre les autres Canadiens des aspects positifs d'une charte constitutionnalisée—conçue au Canada, par et pour les Canadiens—objectif qui me semble réalisable. Mais nous n'atteindrons cet objectif que si le gouvernement renonce à adopter une attitude unilatérale à l'égard de la réforme constitutionnelle et s'efforce encore une fois d'emprunter la voie du fédéralisme comme nous l'avons fait si souvent par le passé.

Un fédéralisme équilibré est aussi nécessaire à la survie de notre pays que l'air que nous respirons. Aujourd'hui, il fait l'objet d'une triple attaque de la part du gouvernement libéral, par le biais de ses propositions constitutionnelles. Tout d'abord, par la décision d'apporter unilatéralement d'importantes modifications constitutionnelles. Deuxièmement, par la menace d'imposer une formule d'amendement qui dressera les provinces et les régions les unes contre les autres. Troisièmement, par la supercherie d'un référendum qui pourrait fouler au pied les autres partenaires au sein du régime fédéral.

● (1610)

Nous avons pu constater jusqu'ici que cela ne suscitait que colère, amertume et dissension. Jamais auparavant dans l'histoire de notre pays un premier ministre n'a-t-il volontairement été la cause d'un tel conflit par son manque de tolérance, de compréhension et de compassion à l'égard des Canadiens de toutes les régions de notre grand pays. Je demande au premier ministre de voir les exemples de tous ses prédécesseurs et de renoncer à la voie dangereuse et destructive qu'il a choisie. L'association canadienne doit continuer d'exister. Il faut la protéger. Cette résolution lui infligerait un coup fatal.

Des voix: Bravo!

M. Peter Elzinga (Pembina): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer à ce débat constitutionnel. Comme vous le savez, dans la partie précédente du débat à la Chambre, les

députés qui désiraient prendre la parole se sont vu opposer la clôture. Et voilà que la rumeur circule dans les media que la présente partie du débat sera elle aussi écourtée. J'espère qu'elle se révélera fautive. Il est impératif que les députés puissent faire entendre la voix des diverses régions sur cette question si importante. Car en réalité, c'est là la raison d'être de la démocratie.

C'est avec une certaine tristesse que j'interviens dans ce débat si peu nécessaire à certains points de vue. Quand on songe aux difficultés qui assaillent le pays, on ne peut qu'être attristé de voir que ces difficultés restent sans solution à cause des théories d'un homme, le premier ministre du Canada (M. Trudeau) qui ne veut pas comprendre le véritable caractère fédéral de la vie canadienne, et c'est pour cela que nous sommes retenus en ce moment par la question constitutionnelle.

Ce qui m'attriste également, c'est qu'on ne s'occupe pas des questions économiques depuis que le gouvernement actuel a repris en main le Trésor. Je suis persuadé que, des deux côtés de la Chambre, les députés admettent qu'il faudrait s'occuper de ces questions.

J'entamerai mes propos sur la question constitutionnelle en rendant hommage au chef de notre parti, à qui, le 2 octobre, on n'a donné que 90 minutes pour analyser le texte du premier ministre, 90 minutes pour prendre connaissance des difficultés que cette résolution constitutionnelle allait imposer aux Canadiens. Mais dans ce peu de temps il a su cerner les questions et définir notre position à l'intention des Canadiens. Il a fait la fierté de tous les Canadiens en partageant avec eux les réflexions que lui suggérait alors la résolution constitutionnelle.

Je veux aussi rendre hommage au député de Provencher (M. Epp) pour l'honnêteté intellectuelle dont il a fait preuve dans ce débat. Je rends aussi hommage à la hauteur de vues et à la patience qu'il a montrées en se penchant sur cette résolution à laquelle il a consacré tant d'heures de travail.

Je voudrais vous rendre hommage monsieur l'Orateur. Vous occupiez le fauteuil quand les délibérations à deux reprises se sont envenimées. Je me souviens du soir où un certain nombre de députés se sont dirigés vers vous pour vous exprimer leur déception à la suite de la motion de clôture présentée par le gouvernement libéral d'en face. Je me souviens à quel point vous avez trouvé difficile d'être obligé de nommer un député de ce côté-ci, et même si j'approuve les idées que défendait ce député à ce moment-là, je me rends compte de la situation délicate où se trouvait la présidence.

Notre parti a proposé que l'on scinde la proposition de rapatriement en deux; ainsi on pourrait faire adopter maintenant les mesures concernant le rapatriement donnant ainsi aux Canadiens le pouvoir de modifier leur propre constitution, et on pourrait avoir une série de mesures canadiennes comprenant la charte des droits dont seul le Canada aurait à s'occuper. Cela permettrait aux assemblées législatives provinciales de participer à l'élaboration d'une charte des droits. Cette façon d'agir éliminerait toute ingérence dans les droits et pouvoirs provinciaux et nous accorderait immédiatement le pouvoir juridique de modifier notre constitution canadienne.